

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DE LA POLITIQUE
CYCLABLE AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA
HAUTE-SAVOIE- DOSSIER
DE PRISE EN
CONSIDERATION
TRONÇON VOIE VERTE
ZAC ETOILE

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2024_0269

Le quartier de l'Etoile est situé sur les communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand, sur le site de l'ancien hôpital et autour de la nouvelle gare d'Annemasse. Cet écoquartier accueillera logements, bureaux, commerces, équipements de formation et des espaces publics.

La mobilité douce dans cet écoquartier est portée par la création d'un tronçon de voie verte en site propre représentant environ 820 ml. Cette réalisation est menée par l'aménageur de la ZAC, Bouygues Immobilier UrbanEra.

La politique cyclable constitue un enjeu majeur pour la transition énergétique et le développement durable de notre territoire. Le développement des infrastructures cyclables favorise la mobilité douce, améliore la qualité de l'air et contribue à la santé publique.

La voie verte de la ZAC Étoile permet le raccordement à la véloroute ViaRhôna et à la Léman Mont Blanc.

Le département favorise le déplacement des modes doux avec le plan départemental d'aménagements cyclables.

Annemasse Agglo soumet un dossier de demande de subvention auprès du département et sollicite celui-ci à hauteur de 123 000,00 € pour la réalisation du tronçon de la voie verte de la ZAC Étoile.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous:

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant en H.T	Financement	Montant en H.T	Taux
Travaux	967 712,37 €	Région	49 200,00 €	5,08%
		CD74 – Département de la Haute-Savoie	123 000,00 €	12,71%
		Confédération helvétique - PA 2	386 400,00 €	39,93%
		Autofinancement	409 112,37 €	42,28%
TOTAL	967 712,37 €	TOTAL	967 712,37 €	100%

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, le Président **DÉCIDE**:

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention de 123 000,00 €, soit 12,71% des dépenses prévisionnelles de travaux pour la réalisation du tronçon de la voie verte de la ZAC Étoile sur le territoire d'Annemasse Agglo ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.